

2008/734 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
DE FONCTIONNEMENT DE 2 000 € A L'ASSOCIATION
"CERCLE SAINT-IRENEE" (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Cercle Saint-Irénée » est une association qui en 1995 s'est vue reconnaître la propriété pleine et entière de l'ancienne « Maison des Frères », 32 rue des Anges à Lyon 5^e.

Ce cercle bouliste qui a fêté son centenaire en 1973 compte actuellement 94 sociétaires.

Au cours du premier semestre 2008, l'Association « Cercle Saint-Irénée » a procédé à la rénovation du cercle qui n'avait jamais connu ce type d'intervention depuis l'origine du bâtiment. Cette dépense a représenté 50 % du budget annuel de l'Association.

L'Association « Cercle Saint-Irénée » a sollicité la Ville de Lyon pour une aide financière exceptionnelle de 2 000 € afin de lui permettre de poursuivre son activité associative et sportive dans de bonnes conditions.

Je vous propose de lui allouer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 € ».

Vu l'avis émis par le Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Jeunesse, Sports et Vie associative ;

DELIBERE

1. Une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 000 € est allouée à l'Association « Cercle Saint-Irénée ».

2. Le montant de la subvention, soit 2 000 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2008, ligne de crédit 3917, article 6574, fonction 40, programme SPF 12 « événements sportifs de proximité », opération SPF 121.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD